

Mairie
de
LA ROCHE-RIGAULT

86200 VIENNE

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du 02 juillet 2026

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de La Roche-Rigault se sont réunis à la mairie à 19h30, sous la présidence de monsieur Denis Champigny, maire de la commune.

Étaient présents : Mmes Claire Morin, Viviane Barbier, Lucie Farré, MM. Denis Champigny, Yannick Deschereux, Vincent Lépinay, Stéphane Aucher, Stéphane Lunet, Nicolas Miau, Nicolas Rambault, Olivier Rochoux.

Absents :

Excusés : Mmes Elodie Dupré, Emilie Blais, Lydie Marché, Aurore Moutault,

Pouvoirs : Mme Elodie Dupré à Denis Champigny

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Claire MORIN



Ordre du jour :

Question n°1 :

Achat logement Habitat de la Vienne : proposition de vente à 75000€ pour 78m².
Demande de rendez-vous pour visite du logement, pour estimer le montant des travaux à réaliser.
Dans tous les cas quel que soit le montant des travaux le prix d'achat sera à négocier.
Décision ajournée.

Question n°2 :

Société de nettoyage pour l'église de Clunay en prévision de l'inauguration du 29/08/2026 à 14h30 puis messe à 16h00 célébrée par l'Archevêque de Poitiers.
Les travaux ayant occasionné un surcroît de poussière et gravats, le nettoyage n'ayant pas été prévu dans les devis, le conseil souhaite faire appel à une société de nettoyage.

Le conseil vote à l'unanimité un budget maximum de 5 000 € pour le nettoyage intérieur.

Question n°3 :

Installation d'une centrale photovoltaïque sur le stand de tir
Le conseil a initialement décidé d'entrer au capital de la société VALOCO à hauteur de 49 % et de louer la toiture 1 000 € par an.
La préfecture nous a confirmé que nous avons la compétence pour entrer au capital d'une SAS exploitant une centrale photovoltaïque. L'investissement global communiqué par M Nieznanski est de 80 000 € (cf annexe). La société VALOCO a contracté un prêt de 64 000 € sur 10 ans.
Considérant que la centrale est raccordée et que la commune n'a pas été associée au montage juridique et à l'entrée au capital de cette société, et que des modifications ont été apportées par M Nieznanski sans nous associer.
Alors que nous sommes à la veille de la mise en service, le Maire et son Premier adjoint ont rencontré le dirigeant actuel de la société, Jean-Marc Nieznanski, le 01 juillet 2026.
Considérant lors de ce rendez-vous que ce dernier nous a informé du changement d'actionnariat de la société : la société ENRGY détiendrait 51 % de la SAS VALOCO.
Considérant que la municipalité n'a pas fait appel à une proposition concurrente ;
Considérant les intérêts de la commune, d'un commun accord avec M Nieznanski nous avons évoqué la possibilité que la commune reprenne 100 % du capital, selon les modalités suivantes proposées par M Nieznanski :
2 options :

- Option 1 : entrer dans la société à 49% (avec un apport de 8000€ plus un an de trésorerie) Le Maire sollicite le conseil pour l'intervention d'un avocat pour l'entrée au capital de la société et le pacte d'associés
- Option 2 : devenir propriétaire à 100% de la société (avec un apport de 16 000 € + 6 000 € de rachat de créance et compte courant d'associé de M Nieznanski) , le Maire sollicite le conseil pour prendre contact avec un avocat pour formaliser le rachat
-

Le conseil vote à l'unanimité l'option n°2.



Question n°4 :

Salle des fêtes : caution (ménage) pour les associations

La salle des fêtes est prêtée gracieusement à toutes les associations de la commune. Des manquements ont été constatés sur l'état de propreté de sortie, par certaines associations.

Après débat, le conseil vote à l'unanimité la mise en place d'une caution de 400 € à l'année et la fourniture d'une attestation d'assurance.

Questions diverses :

- Journées du patrimoine 19-20 septembre : ouverture de l'Eglise, prévoir des supports écrits explicatifs, pour mise à disposition des visiteurs. L'église sera ouverte le dimanche matin selon la disponibilité des volontaires pour tenir une permanence (demander à Clara Marché, Mme Lequien)
- Grainothèque : reporté au prochain conseil
- Miroir disparu au carrefour de Claunay : la question a été posée de savoir si l'on remettait un miroir à l'angle de la rue des chênerottes et de la rue des galuches. Le conseil n'y est pas favorable et propose de mettre un place un stop rue des chênerottes en direction de la Roche-Rigault. Le Maire doit consulter le département pour la faisabilité. La décision sera soumise au vote lors du prochain conseil.
- Panneaux abîmés : le conseil propose de faire le tour de la commune pour signaler les panneaux concernés.
- Fondation du patrimoine : le Maire propose 100€ pour renouveler l'adhésion, la décision sera soumise au vote lors du prochain conseil
- Places de volleyball à destination des jeunes de la commune : la commune ne donnera pas suite.
- Cartons d'invitation pour l'inauguration des travaux de l'église : contacter la sous-préfète pour obtenir le modèle, prévoir d'inviter les maires des communes environnantes. Prévoir verre de l'amitié avant et après la messe (en extérieur prévoir une solution de repli). Prévoir fermeture de la rue avec déviation par la Brandallièrre. Voir avec Pascale pour obtenir le prêt des tables du Comité des Fêtes.
- Affiche du 14 juillet ne pas préciser la gratuité. La proposition de Claire a été validée.
- Pistes cyclables : mise à disposition gratuite de 3 arceaux de stationnement : le conseil valide la proposition de la Communauté de Communes. Les arceaux actuellement installés au restaurant seront déplacés devant la MAM.
- Fête nationale le 18 juillet : 9h heure le matin pour préparation et décoration ; quelqu'un pour accueillir les artistes à 14h00, voir avec Emmanuelle pour contacter les artistes et leur demander leurs besoins (scène, dimension ?). En fonction de la météo, voir le maintien du feu d'artifice, sinon envisager une autre date, inauguration de l'église ? 11 novembre ?



- Projet photovoltaïque (ancienne décharge) à revoir au prochain conseil
- Devis réparation tracteur tondeuse : 924,50 € vote au prochain conseil
- Concours sur la restauration les puits mitoyens à revoir au prochain conseil
- Rapport de visite de la MAF : reporté au prochain conseil
- Projets éoliens : tour de table ou chacun a pu exprimer son point de vue sur le sujet. Vote au prochain conseil

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 03/09/2026 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Validation

